

Distr.
GENERALE

A/AC.237/51
24 janvier 1994

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMITE INTERGOUVERNEMENTAL DE NEGOCIATION D'UNE
CONVENTION-CADRE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
Neuvième session
Genève, 7-18 février 1994
Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire

QUESTIONS RELATIVES AUX DISPOSITIONS PRISES CONCERNANT LE MECANISME
FINANCIER ET L'OCTROI D'UN CONCOURS TECHNIQUE ET FINANCIER
AUX PAYS EN DEVELOPPEMENT PARTIES A LA CONVENTION

OCTROI D'UN CONCOURS TECHNIQUE ET FINANCIER AUX PAYS
EN DEVELOPPEMENT PARTIES A LA CONVENTION

Rapport sur l'état d'avancement du projet de système
d'échange d'informations concernant les activités nationales
relatives aux changements climatiques

Note du secrétariat intérimaire et du Programme des Nations Unies
pour l'environnement

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 4	2
A. Objet de la présente note	1 - 2	2
B. Décision que le Comité pourrait prendre . . .	3 - 4	2
II. SITUATION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	5 - 7	2
III. ACTIVITES MENEES A CE JOUR AU TITRE DU PROJET . . .	8 - 14	3
IV. ETAPES SUIVANTES	15 - 18	4

I. INTRODUCTION

A. Objet de la présente note

1. A sa huitième session, le Comité a invité la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Secrétaire exécutif du secrétariat intérimaire à continuer de travailler au projet de système d'échange d'informations concernant les activités nationales relatives aux changements climatiques, dénommé également "Climex", en tenant pleinement compte des observations formulées et des préoccupations exprimées par les délégations au cours du débat et à lui rendre compte des progrès accomplis, à sa neuvième session, pour qu'il examine la question plus avant (A/AC.237/41, par. 100).

2. La présente note rend compte de façon succincte des activités entreprises jusqu'ici dans le cadre de ce projet.

B. Décision que le Comité pourrait prendre

3. Le Comité est invité à prendre note des progrès accomplis et à fournir des éléments en vue de la poursuite de la mise au point du projet et de son exécution.

4. Les délégations voudront peut-être commencer à utiliser le système mis en place en fournissant des renseignements sur les activités nationales relatives aux changements climatiques et en transmettant les demandes d'appui correspondantes.

II. SITUATION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

5. Le projet commun a débuté officiellement le 1er octobre 1993 avec le recrutement du directeur du projet qui s'est vu offrir un contrat de durée limitée en attendant la confirmation des arrangements financiers pour l'ensemble de la phase pilote d'une durée de 12 mois. En outre, un agent des services généraux travaille pour le projet à temps complet. Au cours de cette période de 12 mois, le PNUE assurera des services d'administrateur (6 mois de travail) pour l'exécution d'activités relatives au projet; les services seront fournis pour moitié par le Bureau du climat du PNUE et pour moitié par le Service d'information sur les changements climatiques PNUE/OMM. D'après les estimations, le coût des activités menées au cours des 12 premiers mois de la phase pilote du projet devrait s'élever à 750 000 dollars des Etats-Unis environ, somme à laquelle il faut ajouter les dépenses concernant le personnel du PNUE employé à temps partiel dans le cadre du projet.

6. A la suite de nouvelles discussions avec le PNUE, un programme de travail commun a été mis au point et une proposition a été élaborée en vue du financement du projet. Le texte définitif du projet de proposition qui a franchi avec succès les premières étapes de la procédure d'approbation du PNUE doit, en principe, être arrêté au premier trimestre de 1994.

7. Comme les fonds fournis par le PNUE ne devraient permettre de couvrir qu'une partie des besoins de financement, des contacts ont également été pris avec plusieurs pays pour qu'ils versent des fonds extrabudgétaires aux fins de

l'exécution du projet. Il leur a été demandé de contribuer au fonds d'affectation spécial servant à financer les dépenses de secrétariat et de conclure des arrangements bilatéraux en vue de la fourniture de personnel. Les ressources financières nécessaires pour la phase pilote du projet n'ont pas encore été entièrement réunies.

III. ACTIVITES MENEES A CE JOUR AU TITRE DU PROJET

8. Le projet de programme de travail qui a été mis au point définit un certain nombre de tâches précises qui doivent être entreprises par le personnel employé à temps complet dans le cadre du projet (en poste au secrétariat intérimaire) et par le personnel du Bureau du climat du PNUE et du Service d'information sur les changements climatiques, qui s'occupe du projet. Si tous les détails du programme de travail ne sont pas encore réglés, quelques-unes des activités prévues ont déjà débuté.

9. On a, en particulier, entrepris de constituer, en collaboration avec le Service d'information sur les changements climatiques, une base de données pour stocker les renseignements recueillis dans le contexte du projet. Les opérations de saisie des données ont débuté et le personnel du projet commence à exploiter les renseignements contenus dans la base de données. Ces renseignements seront communiqués sur demande. En outre, des rapports sur papier et sur disquettes seront établis pour la dixième session du Comité. A ce moment-là, certaines informations seront également disponibles sur des réseaux électroniques.

10. La collecte de données comporte essentiellement deux volets. D'une part, le Bureau du climat du PNUE a continué de rassembler et de mettre à jour les renseignements nécessaires pour rendre compte au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) des études nationales. Il a également entrepris d'élargir ses opérations de collecte et de recueillir des renseignements sur les activités concernant l'impact des changements climatiques et les stratégies de riposte, qui seront également utiles pour le projet.

11. D'autre part, des efforts ont été faits pour intensifier la collecte d'informations auprès des pays et des organisations qui appuient les activités relatives aux changements climatiques, financièrement ou par d'autres moyens. Une première réunion des organisations qui appuient les études nationales consacrées aux changements climatiques s'est tenue à Genève le 18 janvier 1994 sous l'égide du projet "Climex". Les participants, qui étaient nombreux, ont accueilli favorablement le projet et se sont engagés à l'appuyer et à utiliser ses services.

12. La réunion susmentionnée a permis de recueillir une masse de nouveaux renseignements :

a) Sur les pays et les organisations qui appuient les activités nationales relatives aux changements climatiques;

b) Sur les ressources financières, humaines, techniques et autres que ces pays et organisations peuvent fournir;

c) Sur les critères à remplir et les procédures à suivre pour obtenir ces ressources;

d) Sur les activités nationales en cours dans le domaine des changements climatiques qui bénéficient de l'appui de ces pays et organisations.

13. Le personnel du projet est en train de traiter les informations recueillies à l'occasion de cette réunion et les communiquera par la suite, sur demande.

14. Afin de fournir les dernières informations disponibles sur le projet "Climex" et, notamment, de rendre compte des résultats de la réunion susmentionnée, un séminaire sera organisé à l'intention des délégations intéressées pendant la neuvième session du Comité. Le lieu et la date du séminaire seront précisés au début de la session.

IV. ETAPES SUIVANTES

15. De nouveaux efforts seront faits afin d'obtenir du PNUE et des pays un appui financier suffisant pour assurer l'exécution du projet, tout au moins pendant la phase pilote.

16. Les activités de collecte, de traitement et de diffusion des informations entreprises dans le cadre du projet "Climex" s'intensifieront entre la neuvième et la dixième session du Comité. En principe, pour la dixième session, on devrait avoir recueilli et traité une masse de données suffisamment importante pour pouvoir promouvoir un véritable échange d'informations entre les pays et les organisations.

17. Le secrétariat intérimaire et le PNUE procéderont à une évaluation interne de la phase pilote du projet avant le mois de juillet 1994. Sur la base des résultats de cette évaluation, une proposition concernant la façon de poursuivre le projet "Climex" à l'issue de la phase pilote sera élaborée et soumise au Comité, pour examen, à sa dixième session.

18. Le succès du projet "Climex" dépendra dans une large mesure de l'usage que les pays en feront. Plus les pays feront appel à lui pour obtenir des renseignements et informeront son personnel des activités qu'il leur faut entreprendre et pour lesquelles ils ont besoin d'une assistance, plus il pourra jouer un rôle efficace.
